

Présentation des *Lettres de Jean-Baptiste de La Salle* pour cette édition

Supérieur d'une « Communauté » (Institut) qui comptait une centaine de membres dans 22 villes au moment où il en a quitté la direction, M. de La Salle a été amené à répondre aux lettres qu'il recevait de chacun des Frères (chaque mois, quand il s'agissait d'un Directeur ; tous les deux mois, pour les autres). Il a aussi écrit à des personnes de piété dont il était le directeur spirituel, à divers personnages qui s'occupaient des écoles, à des membres de sa famille aussi à l'occasion. Les évaluations tentées du nombre de ses lettres ne sont pas convaincantes : disons seulement qu'une faible partie nous est parvenue (voir CL 10, 119-123). La **Circulaire 335 du 26 janvier 1953**, due au travail assidu du Frère Félix-Paul, en retrace l'histoire (p. 184-214) et évoque les lettres égarées dont nous avons quelques traces (p. 215-222). La suite de la Circulaire indique l'intérêt de ces Lettres pour la connaissance des origines de l'Institut et se termine par une *Contribution à l'étude de la direction spirituelle de saint J.-B. de La Salle par sa correspondance* (p. 237-266), dont on donnera le texte en annexe.

La présente édition – comme la plupart de ses notes – se base essentiellement sur l'édition des Lettres, terminée par Monsieur Georges Rigault en 1954 (Procure générale, 78 rue de Sèvres, Paris VII^e) à cause du décès prématuré du Frère Félix-Paul. La principale modification apportée par l'édition des Œuvres complètes de 1993 a été de répartir les lettres suivant la forme où celles-ci nous sont parvenues : autographes (LA), copiées (LC) ou imprimées (LI) dans les biographies anciennes. Et comme le Frère Félix-Paul avait classé les lettres par destinataire, on indiquera à la fin de cette présentation leur répartition pour en faciliter la consultation.

Les Lettres autographes (LA)

C'est sur le texte des seules **lettres autographes de Jean-Baptiste de La Salle** que s'est fait l'examen de ses "écrits" en vue de sa béatification : les 34 lettres autographes alors connues étaient envoyées à Rome le 28 décembre 1845 (Circ. 335, p. 210). Plusieurs autres ont été retrouvées par la suite. Certains destinataires Frères * avaient gardé soigneusement les lettres qui leur étaient adressées, notamment les Frères Gabriel Drolin (n° 1) à Rome (LC 13 et LA 14 à 32), Mathias à Reims puis à Mende (LA 42 à 51), Robert (n° 19) à Darnétal (LA 54 à 58, LI 59 à 61 et LA 62), et Hubert (n° 18) à Laon puis à Guise et à Chartres (LA 33 à 37 et LC 38).

* Le CL 3 a édité le début du *Catalogue des Frères* : nous nous y référerons en citant le numéro qu'il donne aux Frères considérés.

Cela ne représente qu'une faible partie des réponses que M. de La Salle envoyait aux lettres dans lesquelles les Frères, tous les mois ou les deux mois, lui rendaient compte de leur conduite et de leur conscience. Blain (CL 7, 315) fait remonter cette prescription à la retraite de Vaugirard de 1691 ; elle est exprimée dans les *Règles* [RC 25,1] dès 1705. On a tenté d'évaluer le nombre des lettres égarées (Circ. 335, 215ss). Celles qui nous sont parvenues nous permettent de découvrir bien des aspects de la vie des premiers Frères (id., 226ss) et d'apprécier la qualité de la direction spirituelle qu'ils recevaient ainsi (id., 237ss).

L'édition critique du Frère Félix-Paul, publiée par Georges Rigault en 1954, a servi, pour les lettres, de base à celle des *Œuvres complètes* de 1993, d'où la discontinuité dans la numérotation des lettres établie par lui par destinataires, sans tenir compte de la nature de leur transmission : des vérifications, notamment pour la graphie, ont été faites sur les photos des originaux en vue de la présente édition électronique. On a modernisé la ponctuation et l'orthographe, mais conservé les abréviations (St, Mr, Mme, Mlle, Mgr, 1^{er}...) sauf pour N.S. et f., qu'on a transcrits *Notre Seigneur* et *Frère*.

Sauf LA 102 (reproduite dans le BEC 1956, 67), conservée à Oxford dans la Maison provinciale des Frères de Grande Bretagne, et LA 134 (reproduite dans le CL 39, 26), exposée dans l'Hôtel de La Salle, à Reims, les originaux sont actuellement aux Archives de l'Institut, à Rome. LA 111 figure, un peu réduite, en BEC 1908, 114. L'obédience 137 a été reproduite

en 1979 sur la planche 53 de l'*Iconographie* du Frère Rousset. Des fragments de lettres ont été reproduits par le Frère Léon-de-Marie Aroz dans son *répertoire chronologique des signatures de Jean-Baptiste de La Salle (1666-1719)*, dans CL 41¹, 395ss.

Présentation des Lettres copiées

Plusieurs lettres, attribuées formellement à Jean-Baptiste de La Salle, nous sont parvenues seulement sous forme de **copies manuscrites**. Certaines sont la reproduction intégrale de lettres, avec le destinataire et la date, parfois même avec l'indication de l'endroit où était, à l'époque de la copie, l'original (LC 9 ; 13 ; 38 et 59). D'autres sont fragmentaires et forment un recueil de passages de lettres : destinataire et date ne sont pas indiqués, probablement parce que le destinataire était encore vivant au moment de la constitution du recueil. Figurent ici comme "Lettres copiées" (LC) les seules lettres copiées qui n'ont pas été citées comme telles par les Biographes – ces dernières lettres étant donc appelées "Lettres imprimées" (LI).

Le fait de ne pas disposer habituellement de recensions indépendantes ne permet pas d'évaluer la fidélité des copies. Les copies intégrales, réalisées généralement en vue de la béatification du Fondateur, sont certifiées, ce qui est une bonne garantie. Quant à celles qui ne comportent que des extraits, le critère de ceux qui ont établi le recueil * influe sur les thèmes retenus et, peut-être, a donné lieu à des retouches rédactionnelles, impossibles à repérer ici.

* Le manuscrit 22, que nous signalerons par **Ms.**, est certainement la copie soignée, au XVIII^e siècle, d'un recueil déjà existant (Circ. 335, 198).

Les notes explicatives renvoient parfois au *Catalogue des Frères*, dont une partie a été publiée en CL 3. Nous y renvoyons en indiquant le numéro d'ordre qui y figure.

On suit ici le texte établi par le Frère Félix-Paul, en modernisant la ponctuation et l'orthographe.

Présentation des Lettres imprimées

Des lettres formellement attribuées à Monsieur de La Salle – le plus souvent, ce sont des extraits – nous ont été transmises **sous forme imprimée** : l'une, LI 39, par Bertrand de Latour, dans sa *Vie du Frère Irénée*, Avignon, 1774 ; 61 autres dans le second tome de Blain, Rouen, 1733 (CL 8, entre les pages 203 et 481), dont LI 121 et 124 sont aussi dans Bernard (CL 4, 76-77). La seconde partie de LI 53 se trouve aussi dans Maillefer (CL 6, 37).

Des copies de 20 de ces lettres sont aussi conservées aux Archives (dont 19 dans le *Manuscrit 22*) : cette recension "milite en faveur du témoignage de l'historien rouennais" (Circ. 335, 195). Le texte retenu combine parfois deux ou trois citations : on essaiera de le préciser au cas par cas, pour apprécier la fidélité du texte retenu. Quand aucune indication n'est donnée, le texte se trouve seulement dans Blain.

Le Manuscrit 22 (**Ms.**) est un petit cahier jaune qui consacre deux pages à chaque lettre. Quand la place manque au bas du verso, la formule de politesse est omise ou très abrégée ; la signature est parfois signalée par *Salle*, une fois ou l'autre elle manque même complètement. On a pris le parti, avec Félix-Paul, de transcrire complètement la formule de politesse et la signature *De La Salle*, sauf si Blain a mis autre chose.

Ces extraits ont été manifestement choisis pour illustrer "l'esprit, les sentiments et les vertus" (CL 8, 201) de M. de La Salle. De ce fait, les références à la vie scolaire des Frères sont plus rares que dans les autres lettres, et surtout nombre de textes assez longs proviennent de lettres reçues par des personnes hors de l'Institut dont le Fondateur était le Directeur spirituel : la différence de style est alors frappante avec celles destinées aux Frères.

Les notes précisent parfois les personnes signalées dans le texte. On renverra au *Catalogue des Frères* (CL 3), en indiquant seulement le numéro correspondant dans cette édition du

Catalogue. L'explication de certaines expressions provient souvent du *Dictionnaire du français classique* (Larousse, éd. 1992) ou des Dictionnaires de l'époque.

Tables des Lettres, par destinataire (avec indication de la date, quand elle figure)

Frère Anastase : LA 1 (28.01.**1711**)

Frère Barthélemy : LI 2 ; LA 3 (17.01.**1718**) ; LI 4 ; LI 5 ; LI 6 ; LI 7 ; LI 8

Frère Clément : LC 9 (26.06.**1706**)

Frère Denis : LA 10 (30.05.**1701**) ; LA 11 (08.07.1708 ?) ; LA 12 (01.08.1708 ?)

Frère Gabriel Drolin : LC 13 (13.08.**1704**) ; LA 14 ... LA 32 (1705-1707 ; 1710-1712 et 1716)

Frère Hubert : LA 33 (05.05.**1702**) ; LA 34 (01.06.**1705**) ; LA 35 (30.01.**1708**) ; LA 36 ; LA 37 ; LC 38 (02.10.**1710**)

Frère Irénée : LI 39

Frère Joseph : LA 40 (23.12.1710 ?) ; LA 41 (06.02.1711 ?) ; LA 135 ... LA 137 (obédien-ces)

Frère Mathias : LA 42 ... LA 51

Frère Paulin : LA 52

Frère Robert : LI 53 ; LA 54 ... LA 58 ; LI 59 ... LI 61 ; LA 62

Frère Séverin : LA 63 (13.07.**1706**)

Frère Thomas : LI 64

Frère Directeur de Calais : LI 65 (28.01.**1719**)

un même Frère Directeur : LI 66 ; LI 67 ; LI 68

des Frères Directeurs : LC 69 ; LI 70 ; LI 71 ; LC 72 ... LC 78 ; LI 79 ; LI 80 ; LI 81

des inférieurs Frères : LI 82 ... LI 90 ; LC 91 ... LC 101 ; LA 102 (15.05.**1710**) ; LI 103 ... LI 110

Maire et échevins de Château-Porcien : LA 111 (20.06.**1682**)

M. Deshayes, à Rouen : LA 112 (26.09.**1704**) ; LA 113 (18.11.**1704**)

M. Rigoley, à propos de Dijon : LC 114 (10.07.**1705**)

M. Gense, de Calais : LI 115

des personnes anonymes : LI 116 ; LI 117

un chanoine de ses amis (son neveu Jean-François Maillefer) : LI 118

un religieux inconnu : LI 119

sa nièce religieuse (Jeanne-Remiette de La Salle) : LI 120

des religieuses : LI 121 ... LI 129

une personne de piété : LI 130 ... LI 133

son frère Jean-Louis: LA 134 (02.03.**1718**)

*

ANNEXE

Contribution à l'étude de la direction spirituelle de saint Jean-Baptiste de La Salle par sa correspondance *

* Vu la facilité de consultation électronique, les textes lasalliens cités par la Circulaire 335 (26 janvier 1952) ne seront pas reproduits ici, mais seulement leur référence, sauf s'ils sont nécessaires à la lecture.

[...] Tandis que ses ouvrages : *Méditations, Méthode d'oraison, Recueil, Devoirs d'un chrétien*, etc... ont une portée générale et ne laissent pas deviner la communion d'âme entre le Saint et ses disciples, ses lettres au contraire sont des témoignages directs d'une affection paternelle envers tel de ses Frères en particulier, d'une sollicitude dont l'expression varie sui-

vant la position sociale du destinataire. À ce titre, on peut les diviser entre trois groupes bien distincts ; les Frères directeurs dont saint Jean-Baptiste de La Salle disait que l'Institut était entre leurs mains (CL 8, 145), les Frères inférieurs et, dans un isolement que l'on sait très méritoire, le disciple romain du Saint, Gabriel Drolin. À côté de ces groupes lasalliens, il faut placer celui des personnes qui s'adressèrent à notre Père pour les diriger de ses conseils. Les lettres 119-133, extraites de la Vie du Saint, révèlent son attitude envers ces âmes religieuses. Quelques notes leur sont consacrées à la suite.

A. LETTRES AUX FRÈRES DIRECTEURS

Pour qui aborde sans préparation la correspondance du Saint, les phrases brèves, sans lien entre elles, le style sans apprêt, ne laissent pas de désorienter un peu. On ne voit pas la suite logique de ces remarques successives, de ces ordres sans commentaire, de ces formules qui reviennent souvent : « Il ne faut pas... », « Ayez soin... » ; « Vous devez... », etc. Aussi le texte épuise-t-il bientôt la capacité d'attention du lecteur moderne et le profit spirituel en est-il mince.

Pour apprécier cette correspondance à sa vraie valeur, il faut la prendre pour ce qu'elle est : non un moyen littéraire de faire connaître sa pensée sur tel argument de spiritualité comme les Lettres de Blaise Pascal à un Provincial, ou un échange de politesse entre beaux esprits, à la manière des épistoliers du grand siècle, mais simplement des réponses d'un Supérieur de Congrégation à des lettres mensuelles de ses disciples sur des thèmes minutieusement prévus.

La Règle du Frère Directeur d'une maison de l'Institut, envoyée manuscrite par le T. H. Frère Barthélemy aux diverses communautés en 1717 [FD 1,25], du vivant même par conséquent de saint Jean-Baptiste de La Salle, le prescrit à l'article 25.

Ces directives se trouvent dans la même règle imprimée après le chapitre de 1734 avec quelques modifications par le T. H. Frère Timothée et déclarée expressément « composée par M. J. B. de La Salle, Instituteur des Frères Religieux des Écoles chrétiennes ». Elles sont bien dans la mentalité du Saint, fils de magistrat, habitué à régler toutes les questions sur les données d'un code très précis.

Ainsi donc, suivant les intentions de notre Père, le Frère directeur devait en octobre rendre compte de sa conduite comme Supérieur religieux et comme personne privée et ajouter ses remarques sur la régularité de sa maison ; en novembre, il devait se contenter de parler de son école, mais faisait le chapitre des Frères de sa communauté. Comme en ce même mois, chaque religieux écrivait aussi au Supérieur sur sa propre conduite, il était aisé à ce dernier de confronter les témoignages et de donner à chacun les conseils appropriés. En décembre et janvier, le même ordre revenait et ainsi de suite durant toute l'année. À signaler néanmoins que chaque mois, le Frère Directeur devait joindre le relevé des recettes et dépenses de sa maison. Une seule allusion y est faite dans nos Lettres [LA 56,11] et sur un point précis qui sera commenté en son lieu.

Qu'un tel engrenage de rapports ne fût pas encore parfaitement au point entre 1700 et 1710, les lettres conservées en témoignent, car les réponses du Fondateur touchent parfois dans la même missive à des thèmes qui, selon le plan donné ci-dessus, auraient dû être traités dans des correspondances différentes, mais il résulte à l'évidence que déjà à cette époque des questionnaires étaient en usage. À la reddition dirigée de son disciple, le Saint pouvait donner une réponse brève sans allusion au thème traité que son inférieur connaissait très bien.

Or, par bonheur, nous possédons encore ces questionnaires dans des exemplaires contemporains. Le Recueil, dont certains textes, en particulier les 70 premières pages, sont antérieures de quelque 10 ans, comporte « Les articles sur lesquels il faut s'examiner pour rendre compte de sa conduite » [R 8,2].

Il s'agit de 21 groupes de questions que le Frère directeur avait le droit de poser dans la reddition hebdomadaire. Très tôt, semble-t-il, elles furent distinguées en quatre semaines : on en

trouve un vestige, fortement remanié, à la fin du Recueil actuel (en particulier, la division entre la conduite et la conscience est moderne).

À la suite de la table des matières du Recueil de 1711, on peut lire [RD 1]. L'appellation de « Frère Supérieur » invite à dater cette nomenclature postérieurement à 1717, mais son texte est presque identique à celui des 21 articles de 1700. Certaines questions ont été divisées, d'autres ajoutées. L'ensemble constitue 31 thèmes de redditions de compte, dont la minutieuse précision effraie un peu. On en pourra juger par l'extrait suivant qui traite de la coulpe journalière [RD 1,10].

Il est intéressant de noter que les expressions mêmes employées par le saint Fondateur dans ses réponses se trouvent parfois textuellement dans ces articles, preuve non équivoque de leur emploi habituel pour cette correspondance mensuelle. À part quelques paragraphes, comme l'avertissement, la coulpe, le même schéma pouvait servir au Frère directeur dans sa reddition comme personne privée au Supérieur.

Enfin, en ce qui concerne plus spécialement les devoirs de sa charge, relativement à la communauté, à l'administration, à l'école et à la régularité comme à la conduite de ses Frères, le Directeur d'une maison avait à sa disposition 5 autres mémoires, conservés dans un imprimé du temps de T. H. Timothée :

1^{er} mémoire : de leur conduite comme Directeur (18 articles)

2^e mémoire : compte de la dépense et des reçus de la maison (7 articles)

3^e mémoire : compte touchant les écoles (3 articles)

4^e mémoire : compte de chacun des Frères en particulier (4 articles)

5^e mémoire : compte touchant la régularité (6 articles).

Ces minutieux interrogatoires englobaient l'ensemble de sa Règle et se rapportaient exclusivement à ses devoirs de chef. Trouver par conséquent dans une lettre du Saint une allusion précise à un de ces points suffit à dénoncer l'identité du destinataire : un Frère directeur - car un inférieur, sauf cas exceptionnel, n'avait pas à traiter d'administration d'école ou de communauté (mais un inférieur dans la communauté pouvait être responsable d'une école de quartier, comme à Laon, à Rouen. Ses redditions, dans ce cas, comportaient le 3^e Mémoire. (Voir LC 9). Ici encore, nombre d'expressions trouvées sous la plume du Saint se lisent dans le texte des Mémoires et témoignent de leur ancienneté au moins substantielle.

Est-ce à dire que le contenu des lettres suivait servilement l'ordre des paragraphes, tel qu'il existe dans l'imprimé ? Non, évidemment, et pour plusieurs raisons. Liberté était laissé au correspondant de passer les textes qui n'avaient pas d'intérêt immédiat pour lui et sans doute aussi de mettre en évidence ce à quoi il souhaitait réponse (À la suite des 18 articles du 1^{er} Mémoire, on peut lire : "Le Frère directeur passera les articles sur lesquels il n'aura rien à dire"). Il avait aussi licence d'ajouter ce que bon lui semblait et de solliciter tous les conseils désirés [FD 1,25]. Les Lettres du Saint conservent par suite une certaine individualité dans la présentation et beaucoup de vérité dans les thèmes envisagés. Mais ce qui, au lecteur non averti, semblait une suite désordonnée de phrases, devient maintenant texte réfléchi et révélateur de la pensée de notre Père car, si la matière lui est imposée par la lettre de son dirigé, lui seul est juge du conseil à donner, de l'insistance à marquer pour tel point en souffrance, ou de la remarque suggérée par une autre lettre pour le plus grand bien de son disciple.

Connaissant à présent ce que le Saint désirait surtout voir observé par les Frères directeurs, lorsqu'il les obligeait à en rendre compte régulièrement, il sera plus facile de remarquer les points sur lesquels il insistait, soit que leur observation eût été déficiente dans ses correspondants, soit qu'il les estimât personnellement de première importance pour le bon ordre des communautés.

Silence. Suivant saint Jean-Baptiste de La Salle, un devoir important du Frère directeur est de faire garder le silence, de ne pas parler haut quand il y a nécessité de le faire. Il y insiste dans

9 lettres, par exemple au Frère Hubert [LA 36,9] ; au Frère Robert [LA 56,6] ; à un autre Frère directeur [LC 73,1-3].

Observance de la règle. 7 fois, il revient sur la nécessité de faire observer jusqu'aux petits points de régularité [LA 11,9 ; LC 78,2 ; LA 36,19].

Ponctualité aux exercices. Cette régularité intérieure sera obtenue par la grande ponctualité aux exercices. 7 fois, il insiste sur la nécessité de quitter tout au premier son de la cloche [LA 11,13 ; LC 77,2-3].

Présence du Frère directeur. La présence du Frère directeur est indispensable durant les récréations et les [autres] exercices, le saint Fondateur le répète 5 fois [LA 10,7-8 ; LA 35,11].

Aussi n'aime-t-il pas, et le déclare-t-il au moins 5 fois, que le Frère directeur s'absente de la ville, donc abandonne quelque temps sa communauté. Sa sollicitude pour les Frères dont il est chargé doit même lui déconseiller d'entretenir de la correspondance avec d'autres [LA 12,13 ; LA 41,6].

Il englobe dans la même réprobation les visites passives et réprimande ses Frères directeurs qui se rendent familiers avec des personnes externes [LA 58,9 ; LC 76,1-4].

Charité. Tout entier alors à sa communauté, le Frère directeur pourra manifester sa charité envers eux, son zèle pour leur avancement dans la vertu [LA 57,2 ; LI 80,1].

Direction spirituelle. Grâce à la reddition hebdomadaire suivant le Directoire, il les guidera sûrement vers Dieu. À ce sujet, saint Jean-Baptiste de La Salle prémunit ses correspondants contre le verbiage [LA 37,7-8].

Uniformité dans la communauté. Insistant ensuite sur la parfaite uniformité de vie qui constitue la communauté, le Saint exige d'être au courant des permissions particulières [LC 78,12].

Devenu inférieur du Frère Barthélemy, notre Père prétend être traité comme tout le monde [LI 4,7].

Viennent ensuite trouvées au moins 3 fois dans les lettres adressées aux Frères directeurs, des remarques relatives à l'esprit de foi et à l'obéissance, au bon exemple, à la propreté de la maison et à l'horaire particulier du Frère économiste. Puis il fait allusion 2 fois aux sorties des Frères qu'il veut toujours accompagnés et enfin par occasion, semble-t-il, de l'usage réglé de l'argent dont le Frère directeur n'est qu'administrateur.

Comme on le voit, toutes ces remarques signalées ici par ordre d'importance numérique des citations, ne constituent pas un corps de doctrine, mais les points fondamentaux qu'à l'expérience, le saint Fondateur avait jugés les plus utiles à ses Frères directeurs.

Le 2^e *Mémoire* relatif au compte des recettes et dépenses n'est signalé dans les lettres que par une défense capitale qui se trouve aussi dans la Règle de 1705 (LA 56,12 ; voir RC 7,11 et la note).

La bonne tenue des écoles est révélée à notre Fondateur par cette bénédiction divine qu'est leur fréquentation. Dans le 3^e *Mémoire*, on relève cette demande : "Quel est le nombre des écoliers de chaque classe, s'ils s'absentent ou s'ils viennent facilement tard à l'école".

Dans 5 lettres, saint Jean-Baptiste de La Salle revient sur la nécessité d'assurer l'assiduité [LA 54,9 ; LA 56,8 ; LA 11,25].

C'est le devoir du Frère directeur d'être à la tête de son école au moment voulu, et le Frère Denis reçoit une mercuriale pour s'en être absenté [LA 12,15].

Enfin, la qualité de Directeur met en rapport avec les parents des écoliers. Cela ne doit pas autoriser à perdre du temps. Le même Frère Denis se le fait dire [LA 11,14].

D'autres remarques au sujet de l'école, mais communes cette fois aux inférieurs et aux Supérieurs, peuvent être trouvées dans cette correspondance. Nous y reviendrons dans l'article consacré aux simples religieux maîtres d'école.

De même, le 4^e *Mémoire*, relatif à la conduite personnelle du Frère directeur par rapport à la Règle commune se confond sensiblement avec le Directoire des inférieurs. C'est avec le commentaire des lettres adressées à ces derniers que nous en parlerons. Toutefois une annexe à ce *Mémoire* précise : "Ensuite il rendra compte de chacun des Frères en particulier".

De l'accomplissement de cette prescription, on trouve un écho intéressant dans 2 lettres adressées au Frère Hubert [LA 35,2-3 ; LC 38,18.23.30]. Le même écho se trouve aussi dans plusieurs lettres à des inférieurs [LA 49,4-5 ; LA 52,7].

Le 5^e *Mémoire*, enfin, celui qui s'occupe de la régularité en général, révèle en notre saint Fondateur un souci très accentué d'assurer à ses communautés le maximum d'esprit religieux par l'observance des exercices journaliers, par l'usage régulier de l'avertissement et de la coulpe, et par la fréquentation des sacrements. Il considère même la promenade hebdomadaire comme un moyen d'assurer cette régularité et exige de ses Directeurs un compte exact de cet exercice [LA 36,7 ; LA 54,1 ; LA 36,13 ; LC 38,15 ; LA 37,11].

Cette revue rapide de quelques thèmes touchés par le Saint dans sa correspondance avec les Frères directeurs de ses maisons permet maintenant de se faire une idée de l'idéal du Supérieur d'après saint Jean-Baptiste de La Salle.

Gardien vigilant mais paternel de la régularité dans sa communauté, responsable devant Dieu des âmes de ses Frères comme des élèves qui peuplent son école, lui-même à la tête de tous dans l'observance et l'uniformité, tels furent sans doute les Frères Clément, Denis, Hubert, Joseph, Robert et autres dont nous avons utilisé quelques extraits de correspondance. Aux qualités de gouvernement dont notre Saint s'efforce d'augmenter la valeur par ses conseils, s'ajoutent des qualités religieuses qui leur sont communes avec leurs inférieurs. Les lettres de saint Jean-Baptiste de La Salle sont aussi révélatrices, à ce point de vue, de la ferveur religieuse qui animait nos premières maisons sous la direction du Serviteur de Dieu. La persévérance d'une bonne partie des correspondants du Saint est le garant de leur bonne volonté dans un genre de vie qui ressemblait, disent les contemporains, à celui de la Trappe par la générosité et la sévérité (Blain, CL 7, 324).

B. LETTRES AUX INFÉRIEURS

Nous rangeons sous cette appellation, non seulement les textes qui se révèlent effectivement destinés aux simples Frères, mais aussi les lettres adressées aux Frères directeurs, en tant que conseils donnés s'y référant à l'accomplissement de la Règle commune [Voir RD].

Il est bien probable que les correspondances mensuelles des inférieurs ne devaient pas comporter chaque fois les 31 articles prévus dans le Directoire mais seulement ceux qui, à leur jugement, semblaient demander une remarque de leur Père ou un conseil approprié. Cela expliquerait pourquoi certaines lettres empruntées au manuscrit 22 semblent avoir un thème principal : oraison, renoncement, obéissance..., qui contraste avec la multiplicité des remarques consignées dans les lettres autographes. On relève aussi, dans cette correspondance, des allusions à des questions étrangères au même Directoire, ce qui laisse supposer une certaine latitude vis-à-vis de ce formulaire. Ici plus encore que dans les documents administratifs ou même dans les consignes de bon gouvernement déjà signalées, on sent toute l'affection du saint Fondateur pour ses disciples, son désir intense de les voir fervents au service de Dieu, sa compassion pour leurs faiblesses et sa condescendance vraiment paternelle dans la répétition, qui peut nous paraître fastidieuse, des mêmes conseils dans des termes parfois presque identiques.

Pour la simplicité de l'exposé, nous classons les 31 articles sous 8 titres qui constituent encore maintenant le plan d'ensemble d'une reddition aux Supérieurs majeurs, compte tenu des dispositions du décret *Quemadmodum* sur ce sujet et de sa codification dans le Droit Canon.

Santé. Elle intéressait notre saint Fondateur qui en savait toute l'importance pour la fonction d'éducateur [LC 9,1 ; LA 12,1 ; LA 46,4 ; LC 76,6].

Ouverture d'âme. Presque toutes les lettres font allusion nommément aux peines et aux tentations auxquelles sont soumis les religieux. Avec douceur et compassion, le bon Samaritain bande les plaies et encourage dans la lutte quotidienne.

Il décèle les tentations contre la vocation [LA 10,1 ; LI 39,2 ; LC 101,8-9]. Il calme les consciences dans la lutte pour la sainte vertu [LA 34,6 ; LI 39,1]. Il ne prétend pas néanmoins que la vie religieuse soit exempte de peines et ses remarques à ce sujet sont toujours d'actualité [LA 54,8 ; LC 96,1-2.4]. À noter enfin que le Saint prétend laisser à Dieu la haute conduite de ses disciples et qu'il fait toujours grand cas des inspirations de la grâce [LA 10,4 ; LI 89,1-3].

Renoncement. Amour pour les mortifications, acceptation des pénitences imposées, recherche des humiliations, des rebuts et des mépris, avertissement des défauts, coulpe journalière, tels sont les articles principaux que le Directoire aligne de l'article 6 à l'article 10.

Saint Jean-Baptiste de La Salle encourage ses disciples à la lutte spirituelle, non seulement par l'admirable exemple de sa vie mais aussi par sa correspondance [LC 9,4 ; LA 11,19 ; LA 12,7 ; LC 92,2.7].

Obéissance. 3 articles sont consacrés à cette vertu dans le Directoire, ainsi qu'à l'attitude déferente que le religieux doit tenir vis-à-vis de l'autorité. Notre saint Fondateur, le grand dévot de l'obéissance, revient avec insistance sur la soumission dans presque toutes ses lettres [LC 9,5 ; LA 12,9 ; LA 47,15 ; LC 92,3].

Exercices de communauté. Dans une suite logique qui va de l'estime pour les Règles, la pratique du silence, la lecture spirituelle, l'examen particulier à l'exercice de l'oraison, épanouissement de la vie intérieure, saint Jean-Baptiste de La Salle dirige ses disciples dans l'ascèse religieuse qui les mettra en possession de Dieu, l'unique Bien. Voici quelques-unes de ses réflexions provoquées par les humbles aveux de ses correspondants. Il s'y montre tout à tour encourageant, compatissant, énergique aussi quand le bien de son disciple l'exige [LC 9,6 ; LA 49,11 ; LA 52,6 ; LA 1,5 ; LI 90,1 ; LA 34,10 ; LA 45,1 ; LA 54,7 ; LC 72,4 ; LC 9,8 ; LA 35,10 ; LC 86,1-3].

Sacrements. La réception fréquente des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, comme l'assistance recueillie à la sainte messe, reviennent souvent sous la plume de notre Saint. Le Directoire est révélateur à ce sujet des préoccupations du Fondateur sur le choix d'un bon confesseur, sur la régularité, un peu étonnante pour notre temps, dans la réception de la sainte communion [LC 9,3 ; LI 39,6 ; LA 56,1 ; LA 55,15 ; LC 95,4 ; LC 69,17 ; LC 74,1-4].

Charité. Comme à la sanctification de l'individu, le Saint travaille à la sanctification de la communauté par l'exercice de la charité et la suppression de tout exclusivisme [LI 67,3 ; LC 73,8 ; LA 11,24].

Devoir d'état. Si, avec les Frères directeurs, le saint Fondateur s'était borné aux questions d'administration scolaire : assiduité, changement de classe, visites, etc. ... avec les inférieurs, il entre dans le détail des obligations du devoir d'état et les nombreuses allusions qu'il fait à cette matière témoignent bien de l'importance qu'il y attachait. Qu'on ne pense néanmoins pas trouver dans ses lettres de longs développements sur l'art d'enseigner, et même sur les petits procédés du métier.

En effet, la première édition de la *Conduite des Écoles* date de 1720, un an après la mort du Saint. Le Frère Timothée en fait remonter l'idée, le plan et même la majeure partie à saint

Jean-Baptiste de La Salle : “Il rédigea par écrit tout ce qu’il crut être convenable pour cela, et en fit une Conduite d’École qu’il vous exhorta de lire et de relire, afin d’y apprendre ce qui vous serait le plus utile...” (Épître dédicatoire).

Des textes manuscrits circulaient durant la vie du Serviteur de Dieu. La Bibliothèque Nationale de Paris en possède un exemplaire daté de 1706, les Archives départementales du Vaucluse, un extrait important intitulé “Règle du formateur des nouveaux maîtres”. Que toutes les maisons, sinon tous les Frères en aient eu alors quelque texte à leur disposition, une lettre du Frère Ponce au Frère Mathias (lettre envoyée d’Avignon à Mende, le 4 juin 1708) en témoigne d’une façon explicite : “...Apportez aussi la règle d’école écrite fort menue, car il y en a deux, celle que je dis que vous apportiez est une lettre écrite très menue par Frère Clément. Frère Antoine saura bien ce que c’est.”

Le texte de la Règle de 1705 est d’ailleurs formel [RC 7,5]. Il était donc inutile au saint Instituteur de faire de ses lettres de direction des traités « ex professo » de pédagogie. Il lui suffisait de redresser, quand il le fallait, par une remarque appropriée, un conseil d’expérience, telle ou telle manifestation de désordre que la reddition de son correspondant ou une allusion plus directe de son Frère directeur lui avait laissé deviner. C’est à quoi se réduit pratiquement dans les lettres du Saint, la partie proprement pédagogique. Mais elle vaut néanmoins d’être mise en évidence car elle permettra de souligner les thèmes essentiels sur lesquels notre Père insiste auprès de ses disciples, si peu préparés parfois par leur éducation personnelle à la conduite d’une classe.

Il sera aussi très consolant de constater que, pour le Saint, l’exercice de l’école est un véritable moyen de sanctification qu’il met sur le même plan que les exercices religieux. On y trouvera une confirmation de ce texte du Recueil souvent cité [R 16,1,4].

Saint Jean-Baptiste de La Salle ose dire au Frère Robert : « Il faut plutôt perdre quelque exercice plutôt que de prendre le temps de l’école pour vaquer aux choses nécessaires, car il ne faut pas se dispenser un moment de l’école » [LA 56,5].

Faut-il souligner que cette directive du Saint, un peu paradoxale, s’adressait à un disciple dont il connaissait le sérieux. Une lettre de direction répondant à un cas individuel ne saurait être invoquée comme règle générale de conduite. À un autre de ses disciples, Frère Mathias, plus porté à l’activité professionnelle qu’à l’ascèse religieuse, le Saint écrira : “Il faut non seulement vous acquitter de votre devoir dans l’école mais aussi dans vos autres exercices, car l’école sans les exercices ne va pas bien” [LA 49,6].

Soumission aux prescriptions de la Conduite. Le saint demande d’abord que ses disciples soient exacts observateurs des règles prescrites à l’école, règles que ses correspondants connaissent bien [LA 11,15 ; LA 34,8 ; LI 39,7 ; LA 55,16].

Enseignement profane et religieux. Il insiste sur le devoir de faire avancer les écoliers dans la lecture et l’écriture, mais il déclare que le soin de leur procurer de la piété est encore plus nécessaire [LA 57,10 ; LC 69,9 ; LA 57,8 ; LA 55,18 ; LI 100,1].

Répression. Le Saint traite également dans plusieurs lettres du mode de répression dans les écoles. Les châtiments corporels étaient alors d’usage courant et même sanctionné par les plus hautes autorités. Saint Jean-Baptiste de La Salle semble avoir été opposé par principe à cette façon d’éduquer. La Règle de 1705 est explicite à ce sujet [RC 8,5. À noter toutefois que l’usage des verges n’est pas défendu par ce texte].

La faiblesse humaine a obligé le saint Instituteur à revenir plusieurs fois sur ce thème de l’égalité d’humeur dans ses lettres [LC 9,2 ; LA 11,16 ; LA 55,17 ; LI 98,3-4 ; LI 99,8-9].

Ces quelques citations n’épuisent pas le contenu des lettres mais suffisent à en dévoiler l’intérêt religieux et professionnel. Les lire avec bienveillance, les méditer même avec reconnaissance permettra aux disciples d’un grand Saint de s’approcher un peu plus de sa pensée et

de son cœur et par suite de mieux communier à l'idéal de religieux-éducateur dont notre Fondateur est le précurseur dans la sainte Église.

C. LETTRES AU FRÈRE GABRIEL DROLIN

Les 20 lettres du Saint à son lointain disciple romain doivent être classées à part en raison de leur physionomie propre, qui leur donne un intérêt spécial au point de vue de la direction spirituelle.

Le dessein du Fondateur avait été à l'origine de constituer tout de suite une communauté dans la Ville éternelle, communauté réduite sans doute à sa plus simple expression, puisqu'elle ne comportait que deux membres, les Frères Gabriel et Gérard [si c'est bien lui le Frère envoyé avec le Frère Gabriel – *note de l'éditeur*], mais le principe était sauf. Si le Frère Gérard était demeuré à Rome, nous aurions eu des lettres semblables quant aux directives à celles qui viennent d'être présentées. Il y aurait eu Directeur et inférieur, exercices de communauté, support fraternel, école, etc. ...

Mais la Providence, en permettant le découragement de l'ancien Trappiste [si c'est bien le cas – *id.*] et son retour en France, modifia profondément la situation du Frère Gabriel. Dans l'impossibilité de fournir un remplaçant et à cause même des difficultés matérielles rencontrées par son disciple à Rome, le saint Fondateur dut le laisser seul de longues années. Le désir ne lui manquait pas pourtant de mettre un terme à une situation qu'il jugeait anormale et dangereuse. Au moins 12 fois [en 1705 : LA 17,15 et LA 19,20 – en 1706 : LA 21,17 ; LA 22,10 ; LA 23,9 ; LA 24,12 – en 1707 : LA 26,6 – en 1710 : LA 27,6 ; LA 28,7.10.14 – en 1711 : LA 29,5 – en 1712 : LA 31,4 – en 1716 : LA 32,9], il revient dans ses lettres sur son intention d'envoyer un aide au religieux isolé pour assurer cette vie commune qu'il considère comme essentielle. Mais en homme surnaturel, il accepte les vues divines et en attendant essaie de diriger son disciple dans cette voie spéciale permise par Dieu. Il y devine une "conduite de la Providence" suivant la belle expression plusieurs fois tombée sous sa plume [LA 18,17 et LA 21,7].

Cette direction individuelle que saint Jean-Baptiste de La Salle voulait assurer à son disciple lointain était rendue d'autant plus difficile que le seul lien entre eux était la correspondance très espacée par suite de l'éloignement. Les conditions de vie précaires dans lesquelles dut se débattre le Frère Gabriel entre 1702 et 1712 ne pouvaient guère être bien comprises de Paris et cela explique certaines expressions du Saint qui soupçonnait de la négligence là où il n'y avait en fait que pauvreté et déréliction.

Ce que le saint Fondateur souhaite avant tout, c'est que son disciple soit fidèle à lui écrire régulièrement [LA 18,2 ; LA 23,12], cette correspondance étant la marque extérieure de sa fidélité à la communauté et à ses vœux.

Devoir d'état. Il entend que le Frère Gabriel se rapproche le plus possible de la vie de son état, c'est-à-dire qu'il fasse la classe à des pauvres. Cela explique ses insistances réitérées durant les premières années [LA 15,1 ; LA 14,14 ; LC 13,3]. Tant que son correspondant ne lui aura pas écrit qu'il s'occupe d'enfants pauvres, le Saint lui rappelle son devoir, mais quelle joie éclate dans sa lettre du 27 avril 1705 [LA 17,2]. C'est pour lui une garantie de persévérance dans la vocation, aussi y revient-il sans cesse et insiste-t-il sur le catéchisme à tout prix [LA 18,16 ; LA 25,6 ; LA 31,19].

Abandon à la Providence. C'était la vertu dominante du Saint au jugement de ses contemporains : "M. Bouïn fit entendre que ce qu'il admirait le plus en lui était son abandon parfait à la divine Providence et sa résignation sans réserve au bon plaisir de Dieu : il était disposé à voir d'un œil tranquille le renversement de son œuvre" [Blain, CL 7, 350].

Dans la 4^e partie de son travail, Blain y revient en ces termes : « Nous croyons avoir droit de dire que l'abandon à la divine Providence et le détachement de toutes choses sont le propre caractère de M. de La Salle. Nous nous conformons dans ce jugement à celui d'un saint per-

sonnage qui, prié de mettre par écrit ce qu'il savait des vertus de l'Instituteur des Frères, répondit que, quoique le Serviteur de Dieu eût été un modèle parfait et un exemple toujours parlant de toutes les vertus, néanmoins son détachement de toutes choses et son héroïque confiance en Dieu avaient paru faire son propre caractère » [CL 8, 255].

Cette attitude d'âme se reflète évidemment dans la correspondance du Saint à son disciple qui passe à son tour par les difficultés de fondation : ses expressions sont nuancées toutefois. Tantôt, surtout au début, il semble compter fort sur l'homme et son initiative [LC 15,1-2 ; LA 14,5] ; tantôt il le met en garde contre toute décision prématurée [LA 17,9 ; LA 19,14]. Aussi, quelle édification pour nous de lire à ce sujet l'expression d'un des rares épanchements d'âme de notre Père [LA 18,17-18]. Humilité, confiance, abandon, on peut y entrevoir ces vertus latentes qui ont fait l'héroïcité de la vie de saint Jean-Baptiste de La Salle.

Fuite du monde et retraite. À son disciple, forcé par les circonstances de fréquenter la société française de Rome, il donne les conseils les plus pertinents eu égard à sa situation [LA 16,10 ; LA 17,18 ; LA 28,18]. Ce grand moyen de persévérance qu'il donnera encore sur son lit de mort [Blain, CL 8, 174] : fuite du monde et ses maximes, revient souvent sous sa plume [LA 27,9]. La retraite permettra au Frère Gabriel de se recueillir et de s'adonner à l'oraison [LA 26,6 ; LA 27,8].

Remarques variées. Les lettres de son correspondant romain éclairent le Saint sur certains aspects de sa situation et des conseils appropriés viennent sans tarder au Frère Gabriel : Dans l'état pontifical, il est interdit de lire la Bible en langue vulgaire et sans doute le religieux a-t-il demandé à son Supérieur l'autorisation de la lire en latin. Un point de règle s'y oppose [RC 26,2]. Saint Jean-Baptiste de La Salle oppose à cette allégation l'exemple d'une Française [LA 13,10].

Frère Gabriel, dans une extrême pauvreté, quémande par lettres des secours à ses amis [LA 21,20]. Soucieux enfin de l'uniformité dans sa Congrégation, le Saint réprimande doucement le pauvre exilé de certaines licences qu'il s'est permises au sujet du costume [LA 28,9 ; LA 31,7].

Ces allusions, que nous pourrions multiplier, montrent la sollicitude du Fondateur envers ce membre lointain, le doyen de sa Congrégation envers qui le lient les fameuses promesses de 1691. Sous cette direction spirituelle très souple, où le Père se contente de demander ce que son disciple peut accomplir, où il lui rappelle simplement mais constamment les devoirs essentiels de la vie religieuse qu'il a vouée pour toujours, rien qui sente l'artificiel ni le prolifique.

La récompense la meilleure qu'il en a récolté sur terre, ce fut la persévérance du religieux, parfois hésitant, car le confrère attendu ne venait jamais, mais toujours encouragé et enfin vainqueur. Le Saint pouvait lui écrire, après un silence pénible de quatre années [LA 32,3.7].

La bonne volonté du disciple, la prière et l'affection surnaturelle du Père ont fini par vaincre toutes les difficultés ; et cette fondation romaine, il est peut-être utile de le signaler, est la seule qui, actuellement encore, ait des attaches directes avec l'origine de notre société.

Ces quelques citations peuvent suffire à faire apprécier tout l'intérêt de la correspondance entre le Saint et le Frère Gabriel. Non seulement elle a une valeur historique incontestable, comme nous l'avons signalé dans la 1^{re} partie de cet exposé, mais les directives données par saint Jean-Baptiste de La Salle en tant qu'elles révèlent les pensées-forces de sa spiritualité permettent de se faire une idée plus exacte de la forte personnalité humaine et surnaturelle de notre Fondateur.

D. LETTRES À DES PERSONNES RELIGIEUSES

Si le chanoine Blain ne nous avait pas conservé une quinzaine de lettres de direction adressées à des personnes religieuses hors de l'Institut, nous serions réduits à des conjectures sur cet

aspect très particulier de l'influence de notre saint Fondateur. Habités que nous sommes, à juste titre d'ailleurs, à l'accaparer tout entier, il peut nous sembler étrange que saint Jean-Baptiste de La Salle eût d'autres occupations que la fondation de ses communautés ou la direction spirituelle de ses religieux. Il faut pourtant nous rendre à l'évidence des textes et admettre que l'activité du Serviteur de Dieu déborda le cercle des écoles.

Comme tous les saints prêtres du XVII^e siècle, il fut jaloux de l'honneur sacerdotal et une étude sur son apostolat auprès des ministres du Seigneur, esquissée dans Blain [CL 7, 133 ; 326 ; 332 ; CL 8, 14 ; 31 ; 262 ; 283 ; 341 ; 345 ; 385], serait révélatrice à ce sujet et mettrait notre Fondateur en bonne place dans la lignée des grands apôtres du Clergé. Qu'il suffise de citer ces deux textes de son biographe et quelques phrases d'une lettre à un chanoine de ses amis :

« Une occasion dans laquelle le jeune ministre du Seigneur fit éclater son zèle contre un ecclésiastique de mauvais exemple exerça la critique des mondains et fournit une ample matière de parler à cette sorte de gens oisifs qui font le métier de médire et qui ne sont jamais d'humeur de décider en faveur de la dévotion. M. de La Salle, après avoir tenté toutes les voies imaginables de douceur pour faire rentrer en lui-même un homme qui en était toujours dehors par une dissipation... arma enfin son zèle et fit sentir au coupable les aiguillons de la charité, mais en secret, de peur de l'aigrir et de le scandaliser. La répréhension secrète n'ayant pas été plus efficace que les avis, le pieux chanoine crut qu'il fallait la rendre publique afin d'ôter aux autres l'occasion de scandale, s'il ne pouvait pas convertir le scandaleux. S'il ne réussit pas dans ce second dessein, il réussit dans le premier, car il reprit l'incorrigible publiquement et avec tant de force qu'il le contraignit de changer de ville puisqu'il ne voulait pas changer de vie. » [CL 7, 133 – Il s'agit de César Thuret, CL 42-1, 129.447]

« Un... pécheur lui fut aussi redevable après Dieu de sa conversion. Il sortait de l'armée et avait fait le métier de soldat quoique sous-diacre. Comme ce n'était pas pour réciter l'Office divin mais pour s'en décharger et mener une vie licencieuse, qu'il avait pris ce parti, il oublia son bréviaire en oubliant ce qu'il était et ce qu'il devait à Dieu et à l'Église, pour ne plus se ressouvenir que de la liberté qu'il s'était donnée d'être méchant avec impunité. À ce caractère d'impiété on peut juger du travail que coûta à M. de La Salle la conversion de ce profane déserteur de l'état ecclésiastique mais enfin elle réussit et sa mort, qui n'en fut pas si éloignée, parut la sceller et l'assurer. Il finit ses jours à Rethel dans de saintes dispositions » [CL 8, 345 – Il s'agirait de l'abbé Philippe Deshayes, mort le 21 février 1693, âgé d'environ 26 ans. Renseignements fournis au Frère archiviste par M. J. Lefrancq, en septembre 1951].

À un de ses intimes amis, sans doute un chanoine de Reims [Rigault suggère que c'est Jean-François Maillefer, l'un des trois fils prêtres de Marie de La Salle, sœur de notre Fondateur : le 15 juin 1715, l'archevêque de Reims avait été excommunié ce chanoine avec 5 autres prêtres, et ceux-ci en avaient fait appel au Parlement de Paris], le Saint écrit [de façon incisive : **LI 118,2.4**].

Mais son zèle sacerdotal comme sa science théologique devaient être mis à contribution par les âmes de bonne volonté, assoiffées de vérité et de direction spirituelle. Honoré de la confiance des évêques qui lui fournirent toujours des pouvoirs très étendus pour le saint Tribunal [On conserve aux Archives les attestations authentiques des pouvoirs de prêcher, de confesser et d'absoudre des cas réservés concédés à saint Jean-Baptiste de La Salle par l'archevêque de Reims, Mgr Le Tellier, le 29 juin 1680 et le 16 octobre 1682 ; par l'archevêque de Paris, Mgr de Noailles, le 20 février 1696 ; par l'évêque de Marseille, Mgr de Belsunce, le 12 décembre 1712, ainsi qu'une délégation pour recevoir l'abjuration d'une hérétique, le 22 décembre 1678. Malin signale ces autorisations pour Paris (CL 7, 349 et CL 8, 121) et pour Rouen (CL 8, 30), soulignant qu'elles étaient très étendues et peu ordinaires], il fut au moins, par moments, le confesseur et le directeur attitré de plusieurs communautés reli-

gieuses et de dames de distinction. Ce fut sans doute malgré lui, nous assure son historien, et le passage peu connu vaut la peine d'être cité :

« À Reims, il unissait à la direction de la Communauté des filles orphelines, celle de quantité de dames d'une piété distinguée qui venaient de temps en temps le trouver à la maison des Frères pour lui rendre compte de leur conscience, mais satisfaites de ses sages avis, elles s'en retournaient mortifiées de ce qu'elles ne pouvaient obtenir sa bénédiction ; quoique pour l'avoir, elles se jetassent à genoux sur le seuil de la porte avec beaucoup d'humilité et le suppliaient de leur accorder une grâce attachée à son caractère. Jamais, elles ne purent le gagner là-dessus..., il leur donnait pour raison de son refus qu'il ne donnait sa bénédiction qu'à l'autel.

... Quoiqu'il ne se fût chargé de la conduite que d'un petit nombre d'âmes d'élite, entre lesquelles sa propre sœur tenait rang, il en avait encore trop à son gré... On sait assez que les dévotes demandent un grand temps et que, quelque précaution qu'un prêtre prenne pour le ménager, elles lui en dérobent beaucoup malgré son attention. Les femmes ont la science de dire peu de choses en beaucoup de paroles et elles ont toujours à dire quand on est prêt à les écouter. Elles ne sont, pour l'ordinaire, contentes d'un Directeur que quand il les laisse beaucoup parler et qu'il parle autant qu'elles : il y en a peu qui veillent recevoir un bon avis en peu de mots. Ainsi rarement un homme avare de son temps et beaucoup occupé est-il au goût des femmes pieuses qui, avec un grand loisir, ont le talent d'entretenir longtemps le confesseur et qui sont plus curieuses de faire de nouvelles informations sur la vertu que de pratiquer ce qu'elles savent... Persuadé qu'il y avait pour l'ordinaire peu à gagner et beaucoup de temps à perdre dans la conduite des dévotes, éprouvant d'ailleurs par expérience que la direction d'une seule l'occupait plus que celle de plusieurs Frères, il conclut qu'il devait laisser ce ministère à gens qui y sentent de l'attrait, qui ont plus de temps et qui n'ont rien de mieux à faire » (CL 7, 272-273).

En fait, Blain ne nous a conservé que des extraits de 4 lettres [LI 130 à 133] adressées à la même personne pieuse. Il faut supposer toutefois qu'elle ne fut pas la seule correspondante du Saint.

Les religieuses du moins eurent meilleure audience de notre Fondateur. 11 lettres ou fragments de lettres [LI 119 à 129] nous sont parvenues par les biographes de l'homme de Dieu. Parmi les destinataires, il y eut sans doute les Filles-de-la-Croix, Dominicaines de Paris, dont plusieurs se rangèrent sous sa direction dès 1703 [CL 8, 5]. C'est une religieuse de la Congrégation de Notre-Dame de Reims, Sœur Françoise-de-Sainte-Agnès, dans le monde Jeanne-Remiette de La Salle, nièce de notre Saint, qui reçut, à l'occasion de sa profession religieuse, le 13 juin 1718, la lettre si paternelle et si édifiante que Blain cite in extenso [CL 8, 275]. Beau témoignage d'humilité, d'obéissance, de détachement et aussi de sainte affection familiale que nous donne notre Saint sur le déclin de sa vie : [LI 120,5].

La lecture des lettres de direction adressées par le saint Fondateur aux religieuses peut dérouter au premier abord. Tandis que son style est direct et dépouillé de toute recherche dans ses lettres à ses Frères, ici, au contraire, la phrase est soignée, assez nourrie de propositions explicatives, les idées se suivent avec ordonnance et logique, bref, il semble qu'on soit devant un autre tempérament, une autre plume.

Cette première impression a jadis rendu suspects aux biographes du Saint les textes imprimés dans sa vie par Blain : « Je n'ai pas cru devoir rapporter dans cette histoire plusieurs lettres, maximes et règlements de vie que M. Blain attribue au Vénérable, parce que l'authenticité de ces divers fragments ne m'a pas paru assez bien prouvée... » [Salvan, *Vie du Vénérable...* (1852) Préface]. Si le T. H. Frère Philippe y puise largement pour son livre « Pensées du Vénérable de La Salle » [Circulaires, 1853], il a soin d'en modifier légèrement le texte pour en supprimer toute allusion aux destinataires.

Mais la lecture attentive de ces documents confirme, croyons-nous, leur attribution à saint Jean-Baptiste de La Salle, car les thèmes traités sont bien ceux qui lui tiennent à cœur et le même style se retrouve dans ses Méditations et ses autres ouvrages. À noter aussi que ces lettres de direction aux religieuses ne pouvaient présenter le caractère d'une réponse à la reddition mensuelle de ses inférieurs. Autre était la Règle des monastères, autres étaient aussi les besoins spirituels des moniales. Que saint Jean-Baptiste de La Salle se soit parfaitement adapté à cette forme de direction, cela n'est que normal chez un prêtre si bien doué humainement et si ouvert à l'influence de la grâce.

Voici comment il parle de la *charité dans une communauté* [LI 119,1.7.12] – L'usage constant du masculin dans cette lettre semble indiquer que son destinataire était un jeune religieux, peut-être Joseph de La Salle, frère du Saint, qui entra chez les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève à Senlis. Il mourut en 1723.

Au sujet de l'*observance religieuse*, il déclare : [LI 121,3.6-7].

Esprit de foi, obéissance sont pour lui des marques indispensables de sanctification [LI 124,4-5.7].

Quand il traite de l'*abandon à Dieu*, sa vertu dominante suivant ses contemporains, il devient intarissable [LI 122,1-4].

Oraison et silence vont de pair dans sa spiritualité. Les conseils qu'il en donne sont précieux à retenir [LI 126,3.7 ; LI 128,1].

Ces quelques pensées ont une frappe lasallienne que nous ne devons pas mésestimer. Puisse leur méditation nous inciter à prendre une connaissance plus personnelle de ces vénérables documents qui ont conservé au XX^e siècle toute leur force surnaturelle dont les anima la grâce divine par l'intermédiaire de saint Jean-Baptiste de La Salle, notre Fondateur et Père.